



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10 décembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 23 décembre 2010

CONTROLES TECHNIQUES - MARCHE A BON  
DE COMMANDE - APPROBATION DU DOSSIER  
DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Accusé de réception de la préfecture en date du  
mercredi 22 décembre 2010

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** Mme Delphine PAGE -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ - Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU - Marc THEBAULT donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS - Blanche BAMANA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

-

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

**PATRIMOINE ET MOYENS**

**CONTROLES TECHNIQUES - MARCHE A BON DE COMMANDE -  
APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES  
ENTREPRISES (DCE)**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort doit obligatoirement mettre en œuvre des contrôles techniques, à l'occasion des opérations de construction et d'entretien concernant les bâtiments communaux et les aménagements mettant en jeu la sécurité des travailleurs ou du public sur leurs abords ainsi que sur les espaces publics.

Un Dossier de consultation des entreprises (DCE) a été élaboré par les services de la Ville de Niort pour cette prestation - *de type "marché à bon de commande"*- pour la période 2011-2014.

Ce marché sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois sans pouvoir aller au delà du 31 décembre 2014.

Il comprend des missions :

- de contrôle technique obligatoire ;
- d'assistance technique ;
- de vérifications des installations électriques avant mise sous tension ;
- de vérification initiale des installations électriques ;
- d'inspection sur ouvrages d'art.

Au vu des devis quantitatifs estimatifs (DQE), le marché est estimé à :

- commandes annuelles : 32 000 € HT par an
- ouvrages d'art : 30 000 € HT par an

Soit une estimation totale par an de 62 000,00 € HT et 248 000,00 € HT pour un marché de quatre ans.

Désignation	Montant HT Minimum annuel	Montant HT Maximum annuel
Contrôle technique construction	20 000,00 €	80 000,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le Dossier de consultation des entreprises (DCE) ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés à venir, sur la base de l'estimation annoncée ci-dessus.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**